

PROCES VERBAL
De la réunion du
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE HAUT-JURA SAINT-CLAUDE
Mercredi 10 avril 2024 à 19h
(Pôle de Services du Tomachon – Saint-Claude)

PRESENTS :	Régis Sauveur, Stéphane Gros, Isabelle Heurtier, Jean-François Demarchi, Josette Piers, Roland Frezier, Nelly Durandot, Colin Rieutord, Alain Géraud, Hubert Maître, Anne-Christine Donze, Philippe Passot, Emilia Brûlé, Laurent Plaut, Rachel Da Silva Teixeira, Jean-François Miny, Annie Mayet, Christian Rochet, Claude Mercier, Roger Morel-Fourrier, Michaël Jacquenod, Jean-Louis Millet, Herminia Elineau, Noël Invernizzi, Lilian Cottet-Emard, Catherine Chambard, Philippe Lutic, Frédéric Herzog, Gérard Duchêne, Annick Grandclément, Frédéric Poncet à partir de la question 1.2, Marc Capelli, Francis Lahaut, Samuel Vernerey, Daniel Monneret, Alain Blondet, Daniel Jacquenod.
EXCUSES :	Claire Cornot, Bernard Vincent, Daniel Bouiller, Maryse Vincent, Daniel Grenard, Pascal Bonin, Alain Bernard, Céline Desbarres, Loïc Gelper, Nelly Vaufrey.
ABSENTS :	Caroline Braun, Isabelle Billard, Toukkham Hatmanichanh.
POUVOIRS :	Cornot Claire donne pouvoir à Jean-François Demarchi, Bernard Vincent donne pouvoir à Philippe Passot, Daniel Bouiller donne pouvoir à Roland Frézier, Maryse Vincent donne pouvoir à Nelly Durandot, Alain Bernard donne pouvoir à Lilian Cottet-Emard, Céline Desbarres donne pouvoir à Jean-Louis MILLET, Loïc Gelper donne pouvoir à Annick Grandclément, Laëtitia De Roeck donne pouvoir à Catherine Chambard, Nelly Vaufrey donne pouvoir à Frédéric Poncet.

Soit 36 présents et 8 pouvoirs soit 44 votants à partir de la question 1.1.
Soit 37 présents et 9 pouvoirs soit 46 votants à partir de la question 3.2.

La convocation pour la séance du mercredi 10 avril 2024, datée du 4 avril 2024, a été adressée aux conseillers et affichée aux portes des Mairies de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude.

Le quorum étant atteint, la Présidente, Mme Isabelle Heurtier, ouvre la séance à 19h, remercie les participants pour leur présence et donne lecture des excusés et des procurations.

La Présidente demande si des personnes souhaitent assurer le secrétariat de séance, M. Daniel Monneret et M. Philippe Passot sont candidats.

Aucun autre membre n'étant candidat, Mme Isabelle Heurtier propose de mettre au vote ces candidatures. Les conseillers communautaires valident à l'unanimité ces candidatures au secrétariat de séance.

1. COMMUNICATIONS OFFICIELLES

1.1. Décisions prises par le Président n°13-2024 à n°16-2024

- 13-2024 : CART@DS - Renouvellement des contrats Maintenance, Hébergement et Licences 2024
- 14-2024 : Adhésion 2024 à l'Office du Tourisme - Annulation du titre de M. Muyard (décédé)
- 15-2024 : PLASTOREX - Convention de mise à disposition à titre onéreux – 6 rue des Frères Lumière (Saint-Claude) du 16/03/2024 au 16/09/2024
- 16-2024 : Location temporaire au 18 Grande Rue (Cuttura) – Amin Ravalia (médecin généraliste) du 01/03/24 au 31/08/24.

Aucune remarque n'étant formulée, ces délibérations font l'objet d'une prise d'acte.

2. APPROBATION COMPTE-RENDU

La Présidente soumet le compte-rendu à l'approbation des conseillers. Le compte rendu est approuvé. **[résultat du vote : 40 pour, 0 contre, 4 abstentions (Emilia Brûlé, Rachel Da Silva Teixeira, Jean-Louis Millet, Claude Mercier)].**

3. PERSONNEL

3.1. Tableau des emplois : mise à jour

Pour faire suite au recrutement d'un personnel au poste de secrétaire de direction au grade de rédacteur, cadre B, il convient de fermer :

- 1 poste à temps complet d'attaché, cadre A
- 1 poste à temps complet d'adjoint administratif ppal de 2^{ème} classe, cadre C

Pour faire suite au départ d'un agent responsable du service ADS, il convient de fermer :

- 1 poste à temps complet d'attaché, cadre A.

Pour faire suite au recrutement par mutation d'agent au service ADS, il convient de :

- Fermer 1 poste à temps complet de rédacteur, cadre B.
- Ouvrir 1 poste à temps complet de rédacteur principal 2^{ème} classe, cadre B.

Pour faire suite au départ en retraite d'un agent cadre B, remplacé par un agent cadre C, en filière culturelle, il convient de :

- Fermer 1 poste à temps complet d'assistant de conservation principal 1^{ère} classe
- Ouvrir 1 poste à temps complet d'adjoint du patrimoine

Pour faire suite à la mise à jour du tableau des emplois, il convient de

- Ouvrir 1 poste à temps non complet, 5/20 heures, d'assistant d'enseignement artistique
- Ouvrir 1 poste à temps complet d'adjoint technique
- Fermer 1 poste à temps complet d'agent de maîtrise

Pour faire suite au recrutement d'un agent sur un grade d'adjoint administratif, il convient de :

- Fermer 1 poste à temps complet d'adjoint administratif principal I de 2^{ème} classe, cadre C
- Ouvrir 1 poste à temps complet d'adjoint administratif, cadre C

Pour faire suite au recrutement d'un personnel au musée au grade d'assistant de conservation, cadre B, il convient de fermer :

- 1 poste à temps complet d'attaché de conservation, cadre A

Afin de pallier le surcroît d'activités des agents du service technique, il est proposé au budget de créer :

- 1 poste à temps complet d'adjoint technique à compter du 01.07.2024

TABLEAU DES EMPLOIS COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUT-JURA SAINT-CLAUDE									
FILIERE	CADRE D'EMPLOI	GRADE	CATEGORIE	ETP			POURVU	Délibération à prendre	
								20240410	
								TC	TNC
A D M I N I S T R A T I V E	ATTACHE TERRITORIAL		ATTACHE TERRITORIAL					7	0
		ATTACHE TERRITORIAL HORS CLASSE	A	1,00	35	1,00	1	1	0
		ATTACHE TERRITORIAL	A	1,00	35	6,00	5	6	0
	REDACTEUR TERRITORIAL		REDACTEUR TERRITORIAL					10	0
		REDACTEUR PPAL 1ère CL	B	1,00	35	1,00	1	1	0
		REDACTEUR PPAL 2ème CL	B	1,00	35	1,00	1	1	0
		REDACTEUR	B	1,00	35	8,00	7	8	0
	ADJOINT TERRITORIAL		ADJOINT TERRITORIAL					10	0
		ADJOINT ADMINISTRATIF PPAL 1ère cl	C	1,00	35	5,00	3	5	0
		ADJOINT ADMINISTRATIF PPAL 2ème cl	C	1,00	35	1,00	1	1	0
		ADJOINT ADMINISTRATIF	C	1,00	35	4,00	4	4	0
		ADJOINT ADMINISTRATIF	C	0,50	17,5	0,00	0	0	0
		ADJOINT ADMINISTRATIF	C	0,49	17	0,00	0	0	0
ADJOINT ADMINISTRATIF							4	0	
T E C H N I Q U E	TECHNICIEN TERRITORIAL		TECHNICIEN TERRITORIAL					1	0
		TECHNICIEN TERRITORIAL	B	1,00	35	1,00	1	1	
	AGENT DE MAITRISE		AGENT DE MAITRISE					4	0
		AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL	C	1,00	35	2,00	2	2	0
		AGENT DE MAITRISE	C	1,00	35	2,00	2	2	0
	ADJOINT TECHNIQUE		ADJOINT TECHNIQUE					6	1
		ADJOINT TECHNIQUE PPAL 1ère CL	C	1,00	35	1,00	0	1	0
		ADJOINT TECHNIQUE PPAL 2ème CL	C	1,00	35	2,00	2	2	0
		Adjoint technique	C	0,05	2/35	0,06	1	0	1
		Adjoint technique	C	1,00	35	3,00	1	3	0
ADJOINT TECHNIQUE							3	1	
C U L T U R E L L E	ATTACHE DE CONSERVATION DU PATRIMOINE		ATTACHE DE CONSERVATION DU PATRIMOINE					1	0
		ATTACHE CONSERVATION PATRIMOINE	A	1,00	35	1,00	1	1	0
	PROFESSEUR TERRITORIAL D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE		PROFESSEUR TERRITORIAL D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE					2	0
		PROF ENS ARTIST HORS CL	A	1,00	16	1,00	1	1	0
		Prof d'Enseig Artist Cl Normal	A	0,27	4.25/16	0,00	0	0	0
		Prof d'Enseig Artist Cl Normal	A	1,00	16	1,00	1	1	
		PROF ENS ARTIST CL NORMALE						1	0
	ASSISTANT TERRITORIAL D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE		ASSISTANT TERRITORIAL D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE					7	15
		Ass. Enseig. Artist. ppal 1°cl	B	0,60	12/20	0,60	1		1
		Ass. Enseig. Artist. ppal 1°cl	B	0,15	3/20	0,15	1		1
		Ass. Enseig. Artist. ppal 1°cl	B	0,80	16/20	0,80	1		1
		Ass. Enseig. Artist. ppal 1°cl	B	1,00	20	3,00	3	3	
		ASS ENSEIGN ARTIST PPAL 1ère CL	B					3	3
		Ass. Enseig. Artist. ppal 2°cl	B	0,15	3/20	0,15	1		1
		Ass. Enseig. Artist. ppal 2°cl	B	0,43	8.5/20	0,00	0		0
		Ass. Enseig. Artist. ppal 2°cl	B	0,26	5.25/20	0,26	1		1
		Ass. Enseig. Artist. ppal 2°cl	B	0,61	12.25/20	0,61	1		1
		Ass. Enseig. Artist. ppal 2°cl	B	0,85	17/20	0,85	1		1
		Ass. Enseig. Artist. ppal 2°cl	B	0,74	14.75/20	0,74	1	0	1
		Ass. Enseig. Artist. ppal 2°cl	B	1,00	20/20	2,00	2	2	
		ASS ENSEIGN ARTIST PPAL 2ème CL	B					2	5
		Assistant enseign. artistique	B	1,00	20/20	2,00	2	2	
		Assistant enseign. artistique	B	0,34	6.75/20	0,34	1	0	1
		Assistant enseign. artistique	B	0,25	5/20	0,25	1		1
		Assistant enseign. artistique	B	0,46	9.25/20	0,43	1		1
		Assistant enseign. artistique	B	0,40	8/20	0,40	1	0	1
		Assistant enseign. artistique	B	0,79	15.5/20	0,79	1		1
	Assistant enseign. artistique	B	0,75	15/20	0,00	1		1	
	Assistant enseign. artistique	B	0,24	4.75/20	0,24	1		1	
	ASS ENSEIGN ARTIST	B					2	7	
	ASSISTANT DE CONSERVATION DU PATRIMOINE ET DES BIBLIOTHEQUES		ASSISTANT DE CONSERVATION PATRIMOINE/BIBLIOTHEQUES					8	0
		ASSISTANT CONSERVATION PPAL 1ère cl	B	1,00	35	3,00	3	3	0
		ASSISTANT CONSERVATION PPAL 2ème cl	B	1,00	35	1,00	1	1	0
	ASSISTANT CONSERVATION	B	1,00	35	4,00	4	4	0	
ADJOINT DE CONSERVATION DU PATRIMOINE ET DES BIBLIOTHEQUES		ADJOINT DE CONSERVATION PATRIMOINE/BIBLIOTHEQUES					27	0	
	ADJOINT DU PATRIMOINE PPAL 1ère CL	C	1,00	35	0,00	0	0	0	
	ADJOINT DU PATRIMOINE PPAL 2ème CL	C	1,00	35	7,00	7	7	0	
	Adjoint du patrimoine	C	0,50	17,5	0,00	0	0	0	
	Adjoint du patrimoine	C	0,70	24,5	0,00	0	0	0	
	Adjoint du patrimoine	C	1,00	35	20,00	18	20	0	
	ADJOINT DU PATRIMOINE	C					20	0	

M. Colin Rieutord souhaite savoir si un poste de chargé(e) d'environnement est en cours de recrutement. Mme Laure Chervet, directrice générale des services précise que le poste a été créé en décembre et qu'une fois les budgets validés, il sera possible de publier l'offre d'emploi correspondante.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire valide les modifications apportées au tableau des emplois et autorise la Présidente à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette délibération (**résultat du vote : 44 pour, 0 contre, 0 abstention**).

3.2. RIFSEEP : ajustement des critères

Au vu des emplois ou fonctions exercées au sein de la collectivité, il convient d'adapter la délibération du 11 octobre 2023, **en gras les modifications des critères apportées dans les tableaux**.

Bénéficieront de l'IFSE, les cadres d'emplois et emplois énumérés ci-après :

▪ Filière administrative

Arrêté du 3 juin 2015 pris pour l'application au corps interministériel des attachés d'administration de l'Etat des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 dont le régime indemnitaire est pris en référence pour les attachés territoriaux et les secrétaires de mairie de catégorie A.

Cadre d'emplois des attachés et secrétaires de mairie (A)		
Groupes De Fonctions	Emplois ou fonctions exercées	Montant de l'IFSE
		Plafonds annuels réglementaires
Groupe 1	<i>Direction de la collectivité</i>	36 210 €
Groupe 2	<i>Direction adjointe de la collectivité, Direction financière, Direction des moyens de la collectivité, Direction Ressources Humaines</i>	32 130 €
Groupe 3	<i>Responsable de service, juriste</i>	25 500 €
Groupe 4	<i>Chargé de missions</i>	20 400 €

Arrêté du 19 mars 2015 pris pour l'application du décret n°2014-513 aux corps des secrétaires administratifs des administrations d'Etat dont le régime indemnitaire est pris en référence pour les rédacteurs territoriaux.

Cadre d'emplois des rédacteurs (B)		
Groupes De Fonctions	Emplois ou fonctions exercées	Montant de l'IFSE
		Plafonds annuels réglementaires
Groupe 1	<i>Responsable de service</i>	17 480 €
Groupe 2	<i>Chargé de missions</i>	16 015 €
Groupe 3	<i>Assistant de direction, assistante ressources humaines, assistant gestion financière, secrétariat de direction, Instructeur ADS</i>	14 650 €

Arrêtés du 20 mai 2014 et du 26 novembre 2014 pris pour l'application du décret n°2014-513 aux corps des adjoints administratifs des administrations dont le régime indemnitaire est pris en référence pour les adjoints administratifs territoriaux.

Cadre d'emplois des adjoints administratifs (C)		
Groupes De Fonctions	Emplois ou fonctions exercées	Montant de l'IFSE
		Plafonds annuels réglementaires
Groupe 1	<i>Responsable de service</i>	11 340 €
Groupe 2	<i>Agent d'accueil, Conseiller en séjour, Secrétariat, Assistant, Chargé de missions, gestion du patrimoine, assistant gestion financière</i>	10 800 €

▪ **Filière technique**

Arrêté du 7 novembre 2017 pris pour l'application au corps **des contrôleurs des services techniques du ministère de l'intérieur** des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat

Cadre d'emplois des techniciens (B)		
Groupes De Fonctions	Emplois ou fonctions exercées	Montant de l'IFSE
		Plafonds annuels Réglementaires
Groupe 1	<i>Chef de service</i>	17 480 €

Arrêté du 28 avril 2015 pris pour l'application aux corps **d'adjoints techniques des administrations** de l'Etat des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat

Cadre d'emplois des adjoints techniques (C)		
Groupes De Fonctions	Emplois ou fonctions exercées	Montant de l'IFSE
		Plafonds annuels Réglementaires
Groupe 1	<i>Agent polyvalent, responsable nordique et pédestre</i>	11 340 €
Groupe 2	<i>Agent d'exécution, agent d'entretien des locaux</i>	10 800 €

Arrêté du 28 avril 2015 pris pour l'application aux corps **d'adjoints techniques des administrations** de l'Etat des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat

Cadre d'emplois des agents de maîtrise (C)		
Groupes De Fonctions	Emplois ou fonctions exercées	Montant de l'IFSE
		Plafonds annuels Réglementaires
Groupe 1	<i>Responsable de service</i>	11 340 €
Groupe 2	<i>Agent polyvalent, Agent d'exécution, Assistant instruction ADS, Agent SPANC</i>	10 800 €

▪ **Filière culturelle**

Arrêté du 14 mai 2018 pris pour l'application des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat aux corps **des conservateurs généraux des bibliothèques, des conservateurs des bibliothèques, des bibliothécaires, des bibliothécaires assistants spécialisés et des magasiniers des bibliothèques**

Cadre d'emplois des Attachés de conservation du patrimoine (A)		
Groupes De Fonctions	Emplois ou fonctions exercées	Montant de l'IFSE
		Plafonds annuels Réglementaires
Groupe 1	<i>Direction d'établissement</i>	29 750 €

Arrêté du 14 mai 2018 pris pour l'application des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de

l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat aux corps des conservateurs généraux des bibliothèques, des conservateurs des bibliothèques, des bibliothécaires, des bibliothécaires assistants spécialisés et des magasiniers des bibliothèques

Cadre d'emplois des Assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques (B)		
Groupes De Fonctions	Emplois ou fonctions exercées	Montant de l'IFSE
		Plafonds annuels Réglementaires
Groupe 1	Responsable de service	16 720 €
Groupe 2	Chargé de missions, Accueil public, Bibliothécaire,	14 960 €

Arrêté du 30 décembre 2016 pris pour l'application au corps des adjoints techniques d'accueil, de surveillance et de magasinage des dispositions du décret no 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat

Cadre d'emplois des adjoints du patrimoine (C)		
Groupes De Fonctions	Emplois ou fonctions exercées	Montant de l'IFSE
		Plafonds annuels Réglementaires
Groupe 1	Chef de service	11 340 €
Groupe 2	Chargé de missions, Accueil public, Bibliothécaire, Adjoint de direction, Responsable pôle formation, Chargé de projet, Médiateur, Chargé atelier artistique, Archiviste, Responsable équipement, Agent de conseil en séjour OT et agence postale,	10 800 €

Conditions d'attribution du CIA

Le CIA pourra être attribué aux agents relevant des cadres d'emplois énumérés ci-après, dans la limite des plafonds suivants, **eu égard au groupe de fonctions dont ils relèvent au titre de l'IFSE** :

- Filière administrative

Cadre d'emplois des attachés et secrétaires de mairie (A)		
Groupes De Fonctions	Emplois ou fonctions exercées	Montant du CIA
		Plafonds annuels Réglementaires
Groupe 1	Direction de la collectivité	6 390 €
Groupe 2	Direction adjointe de la collectivité, Direction financière, Direction des moyens de la collectivité, Direction Ressources Humaines	5 670 €
Groupe 3	Responsable de service, juriste	4 500 €
Groupe 4	Chargé de missions	3 600 €

Cadre d'emplois des rédacteurs (B)		
Groupes De Fonctions	Emplois ou fonctions exercées	Montant du CIA
		Plafonds annuels Réglementaires
Groupe 1	Responsable de service	2 380 €
Groupe 2	Chargé de missions	2 185 €
Groupe 3	Assistant de direction, assistante ressources humaines, assistant gestion financière, secrétariat de direction, Instructeur ADS	1 995 €

Cadre d'emplois des adjoints du patrimoine (C)		
Groupes De Fonctions	Emplois ou fonctions exercées	Montant du CIA
		Plafonds annuels Réglementaires
Groupe 1	<i>Chef de service,</i>	1 260 €
Groupe 2	<i>Chargé de missions, Agents d' Accueil public, Bibliothécaire, Adjoint de direction, Responsable pôle formation, Chargé de projet, Médiateur, Chargé atelier artistique, Archiviste, Responsable équipement, Agent de conseil en séjour OT et agence postale,</i>	1 200 €

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide de valider les modifications apportées aux emplois ou fonctions exercées dans le cadre de l'attribution de l'IFSE et du CIA et autorise la Présidente à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette délibération (**résultat du vote : 46 pour, 0 contre, 0 abstention**).

3.3. Prime pouvoir d'achat

La prime de pouvoir d'achat exceptionnelle, d'un montant forfaitaire, vise à soutenir les agents publics face à l'inflation et sera versée aux agents éligibles à compter du mois d'octobre 2023.

Texte de référence :

Le code général de la fonction publique,
Le décret n° 2023-1006 du 31 octobre 2023 portant création d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour certains agents publics de la fonction publique territoriale,

Principe :

Le décret du 31 octobre 2023 précise les modalités d'instauration et de versement de la prime pouvoir d'achat. Une délibération de l'organe délibérant doit prendre une délibération pour fixer les montants et les modalités de versement. Cette délibération doit être précédée d'un avis du Comité Social Territorial.

L'organe délibérant de la collectivité détermine le montant de la prime, sans toutefois pouvoir dépasser des plafonds, fixés en fonction d'un barème identique à celui qui s'applique la FPE et à la FPH. Les montants pouvant être alloués varient ainsi de 800 euros (pour les agents dont la rémunération est d'au plus 23.700 euros bruts sur la période de référence) et 300 euros (pour les agents dont la rémunération est comprise entre 33.601 euros et 39.000 euros bruts).

Le montant de la prime est réduit à proportion de la quotité de travail et de la durée d'emploi sur la période du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023.

Cette prime est cumulable avec toutes primes et indemnités perçues par l'agent.

La prime peut être versée en une ou plusieurs fractions avant le 30 juin 2024.

Le décret prévoit un barème qui comporte sept tranches qui correspondent chacune à un montant de prime allant de 800 € à 300 €.

Rémunération brute perçue au titre de la période courant du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023	Montant de la prime de pouvoir d'achat (à préciser dans la limite des plafonds fixés par le décret)
Inférieure ou égale à 23 700 €	400 € (dans la limite de 800 €)
Supérieure à 23 700 € et inférieure ou égale à 27 300 €	350 € (dans la limite de 700 €)
Supérieure à 27 300 € et inférieure ou égale à 29 160 €	300 € (dans la limite de 600 €)
Supérieure à 29 160 € et inférieure ou égale à 30 840 €	250 € (dans la limite de 500 €)
Supérieure à 30 840 € et inférieure ou égale à 32 280 €	200 € (dans la limite de 400 €)
Supérieure à 32 280 € et inférieure ou égale à 33 600 €	175 € (dans la limite de 350 €)
Supérieure à 33 600 € et inférieure ou égale à 39 000 €	150 € (dans la limite de 300 €)

M. Jean-Louis Millet souhaite savoir à combien est évalué l'impact de cette prime sur le budget de la collectivité.

Cadre d'emplois des adjoints administratifs (C)		
Groupes De Fonctions	Emplois ou fonctions exercées	Montant du CIA
		Plafonds annuels Réglementaires
Groupe 1	Responsable de service	1 260 €
Groupe 2	Agent d'accueil, Conseiller en séjour, Secrétariat, Assistant, Chargé de missions, gestion du patrimoine, assistant gestion financière	1 200 €

▪ Filière technique

Cadre d'emplois des techniciens (B)		
Groupes De Fonctions	Emplois ou fonctions exercées	Montant du CIA
		Plafonds annuels Réglementaires
Groupe 1	Chef de service	2 380 €

Cadre d'emplois des adjoints techniques (C)		
Groupes De Fonctions	Emplois ou fonctions exercées	Montant du CIA
		Plafonds annuels Réglementaires
Groupe 1	Agent polyvalent, responsable nordique et pédestre	1 260 €
Groupe 2	Agent d'exécution, entretien des locaux	1 200 €

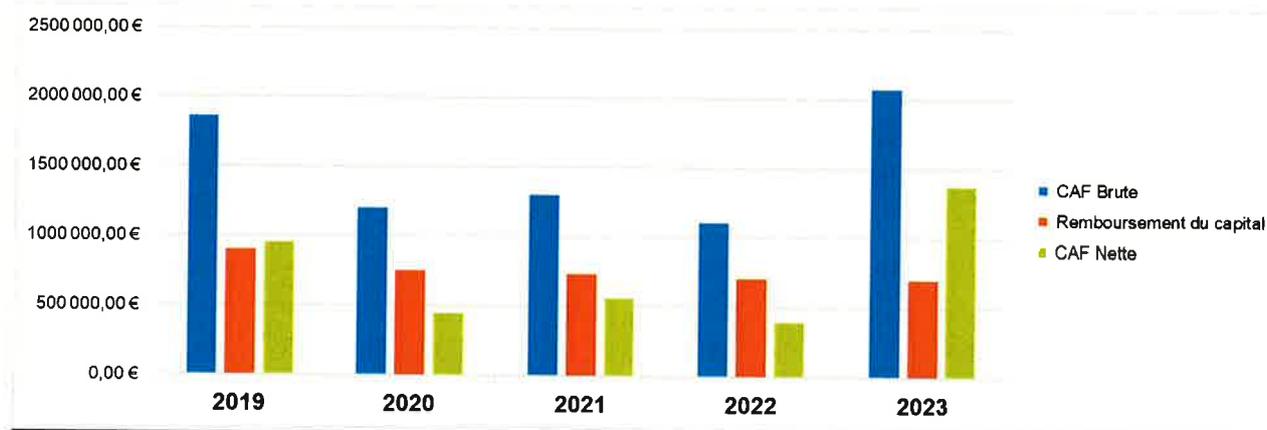
Cadre d'emplois des agents de maîtrise (C)		
Groupes De Fonctions	Emplois ou fonctions exercées	Montant du CIA
		Plafonds annuels Réglementaires
Groupe 1	Responsable de service	1 260 €
Groupe 2	Agent polyvalent, Agent d'exécution, Assistant instruction ADS, Agent SPANC	1 200 €

▪ Filière culturelle

Cadre d'emplois des Attachés de conservation du patrimoine (A)		
Groupes De Fonctions	Emplois ou fonctions exercées	Montant du CIA
		Plafonds annuels Réglementaires
Groupe 1	Direction d'établissement	5 250 €

Cadre d'emplois des Assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques (B)		
Groupes De Fonctions	Emplois ou fonctions exercées	Montant du CIA
		Plafonds annuels Réglementaires
Groupe 1	Responsable de service	2 280 €
Groupe 2	Chargé de missions, Accueil public, Bibliothécaire	2 040 €

BUDGET GENERAL



Le budget primitif reste un budget prévisionnel dont toutes les sommes inscrites ne seront pas obligatoirement dépensées et nous nous attacherons à ne faire que le strict nécessaire. Le choix a été fait dans ce budget de serrer les dépenses de fonctionnement et de ne disposer que de marges de manœuvre étroites en fonctionnement pour privilégier la réalisation des projets d'investissement.

A l'heure du montage du budget primitif 2024, les dotations de l'Etat et les bases fiscales estimatives sont en majorité connues et ont donc été inscrites dans le budget qui vous est présenté.

Le budget est élaboré conformément au débat d'orientation budgétaire avec un maintien des taux des taxes locales :

TAUX	2024
CFE	22,02 %
Taxe foncière bâti (TFB)	6,02 %
Taxe foncière non bâti (TFNB)	6,77 %
Taxe d'habitation (TH)	15,77 %
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères	9,50 %

Le produit attendu pour la GEMAPI est de 120 000 €.

Pour 2024 ce sont de 8 budgets : le budget Général, le budget Zone Activités Economiques, le budget Santé, le budget SPANC, le budget ADS, le budget Office de Tourisme, le budget Mobilités et le budget spécial à régie et à autonomie financière de l'Atelier des Savoir-Faire qui seront proposés à votre examen.

Il est rappelé la clôture du budget En Poset au 31/12/2023 et la remontée des résultats dans le budget général.

Le volume total des 8 budgets de la Communauté de communes (fonctionnement + investissement) est de : 34 492 377.62 € en dépenses et 34 833 204.75 € en recettes et se décompose comme suit :

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
BA Activité Economique	646 600,00	646 600,00	1 707 027,73	1 707 027,73
BA SPANC	129 800,00	129 800,00	8 252,89	8 252,89
BA Maisons de Santé	408 424,79	408 424,79	584 557,34	584 557,34
BA ADS	188 836,02	188 836,02	16 328,91	16 328,91
BA Office de Tourisme	793 840,00	854 840,00	0,00	0,00
BA Mobilités	972 320,00	1 045 117,51	76 000,00	98 292,78
BA ASF	725 565,00	725 565,00	842 938,24	842 938,24
Budget Général	18 375 300,00	18 375 300,00	10 288 200,00	10 288 200,00
TOTAL	22 240 685,81	22 374 483,32	13 523 305,11	13 545 597,89
	Dépenses	35 763 990,92		
	Recettes	35 920 081,21		

Il est proposé d'examiner les budgets annexes puis le budget général.

Madame la Présidente l'informe que le versement de cette prime de pouvoir d'achat représente pour la collectivité, environ 20 000 euros.

M. Jean François Demarchi précise que la prime d'achat a fait l'objet d'un point débattu avec les représentants du personnel en CST. Ces derniers ont approuvé le montant à 50% du plafond.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide de valider le versement de la prime pouvoir d'achat selon le barème ci-dessus, de verser cette prime en une seul fois et d'autoriser la Présidente à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette délibération (**résultat du vote : 46 pour, 0 contre, 0 abstention**).

4. FINANCES

4.1. Budgets primitifs 2024 : Présentation et adoption du budget principal et des budgets annexes

Le budget est l'acte fondamental de la gestion d'une collectivité. C'est un acte juridique qui prévoit et autorise les recettes et les dépenses, par lequel l'organe exécutif de la collectivité est autorisé à engager les dépenses votées par le conseil communautaire.

Le budget doit être sincère et équilibré.

D'un point de vue comptable, le budget se présente en deux parties, une section de fonctionnement et une section d'investissement.

Schématiquement, la section de fonctionnement retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante des services de la collectivité. En recettes de fonctionnement sont recensées les dotations de l'Etat, les impôts et taxes et le produit des quatre grands impôts (taxe foncière bâti, taxe foncière non bâti, cotisation foncière des entreprises, taxe d'habitation). L'excédent de recettes par rapport aux dépenses, dégagé par la section de fonctionnement, est utilisé en priorité au remboursement du capital emprunté par la collectivité, le surplus constitue de l'autofinancement qui permettra d'abonder le financement des investissements prévus par la collectivité.

La section d'investissement présente les programmes nouveaux ou en cours. Ces dépenses sont financées par les ressources propres de la collectivité, par des dotations, des subventions et par l'emprunt. La section d'investissement est par nature celle qui a vocation à modifier ou à enrichir le patrimoine de la collectivité.

Pour 2024, l'élaboration du budget principal respecte les objectifs du débat d'orientation budgétaire et ce dans la continuité des orientations posées à savoir :

- Le pilotage des finances locales par la contrainte budgétaire : chaque demande de crédits est examinée sur son montant et sa pertinence.
- La poursuite du travail engagé dans le cadre de l'optimisation des recettes
- Le maintien des taux des contributions directes

Et ce dans le but d'améliorer les ratios de la Communauté de communes, avec l'aide de tous et dans l'intérêt de toutes les communes.

L'inflation annuelle 2023 à 4.90 (donnée Insee) entraîne des conséquences certaines sur les coûts des matières premières et des prestations de service. La CAF 2023 a fortement progressé sous l'effet de l'augmentation des taux des taxes locales, améliorant ainsi le ratio de l'épargne brute : 12.5% en 2023 contre 6.9% en 2022 et le ratio de capacité de désendettement : 4.1 années en 2023 contre 8 années en 2022.

Capacité d'autofinancement :

	CAF Brute	Remboursement du capital	CAF Nette
2019	1 861 382,00	904 797,00	956 585,00
2020	1 202 731,47	754 425,28	448 306,19
2021	1 300 077,49	735 332,62	564 744,87
2022	1 110 672,67	711 981,00	398 691,67
2023	2 075 456.46	702 278.17	1 373 178.29

Les recettes d'investissement se composent de subventions pour 20 431 €, des ventes de terrains et bâtiments estimées à 850 382,21 €. Il est à noter que la vente du bâtiment Cortinovis mis en vente n'est pas budgétée au chapitre 024. Si la vente se réalise en 2024 une décision modificative sera proposée pour constater la vente et un remboursement d'emprunts sera proposé.

La balance générale se présente comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	646 600,00	646 600,00
Investissement	1 707 027,73	1 707 027,73
TOTAL	2 353 627,73	2 353 627,73

M. Colin Rieutord souhaite savoir s'il est envisagé de détruire le bâtiment « Cortinovis ». La présidente précise que pour le moment ce bâtiment est mis en vente. Son état ne justifie pas pour le moment une destruction. Les locaux sont encore fonctionnels et peuvent encore être utilisés.

Le conseil communautaire adopte le budget annexe Activités Économiques et autorise la Présidente à le mettre en œuvre et à signer l'ensemble des documents nécessaires [résultat du vote : 45 pour, 0 contre, 1 abstention (Colin Rieutord)].

4.1.2 Budget SPANC : présentation et adoption

Ce budget devrait dégager progressivement son équilibre par son fonctionnement puisque les prestations fournies sont payantes, actuellement ce budget reste déficitaire. Les tarifs des prestations vidanges ont été relevés suites à l'attribution du nouveau marché. Les pénalités sur les installations non conformes prévues par la délibération du 29/11/2023 seront appliquées à compter de 2024. Le budget 2024 pourra trouver son équilibre à condition de réaliser des ventes de prestations de services à hauteur de 28 636 €, de refacturer les prestations de services externalisées à hauteur de 76 714 € et d'appliquer les pénalités pour 23 250 €. Il est proposé de ne pas abonder de subvention du budget général à ce budget annexe.

Fonctionnement

	BP 2023	CA 2023	BP 2024
Dépenses			
002 - Résultat d'exploitation reporté (déficit)	17 117,10	17 117,10	18 541,71
011 - Charges à caractère général	65 000,00	40 087,83	63 500,00
012 - Charges de personnel et frais assimilés	41 600,00	41 298,68	41 600,00
023 - Virement à la section d'investissement	993,91	0,00	1 000,00
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 453,99	5 453,99	2 853,99
65 - Autres charges de gestion courante	400,04	1,11	693,68
67 - Charges Exceptionnelles	500,00	200,00	505,52
68 - Dotations aux amortissements et aux provisions	607,96	607,96	1 105,10
TOTAL	131 673,00	104 766,67	129 800,00
Recettes			
013 - Atténuations de charges	0,00	856,85	0,00
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	586,52	586,52	586,52
70 - Produits des services, du domaine et vente diverses	114 250,00	67 946,67	105 355,52
74 - Dotations, subventions et participations	16 100,00	16 100,00	0,00
75 - Autres produits de gestion courante	4,32	2,76	0,00
77 - Produits exceptionnels	0,00	0,00	23 250,00
78 - Reprise sur amortissements et provisions	732,16	732,16	607,96
TOTAL	131 673,00	86 224,96	129 800,00

Handwritten signatures and initials: "W", "D", "A"

4.1.1 Budget annexe des Activités Economiques : présentation et adoption

Fonctionnement

Les dépenses et recettes s'équilibrent à hauteur de 646 600 €. La totalité de l'excédent de fonctionnement 2023 d'un montant de 341 433.18 € a été affecté à l'investissement.

	BP 2023	CA 2023	BP 2024
Dépenses			
011 - Charges à caractère général	155 500,00	62 480,40	98 400,00
023 - Virement à la section d'investissement	309 123,26	0,00	274 148,21
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	61 595,09	405 695,09	176 226,72
65 - Autres charges de gestion courante	10,00	0,34	10,02
66 - Charges financières	106 000,00	101 366,07	85 265,70
67 - Charges exceptionnelles	500,00	0,00	500,00
68 - Dotations aux amortissements et aux provisions	5 399,66	5 399,66	12 049,35
TOTAL	638 128,01	574 941,56	646 600,00
Recettes			
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	81 504,77	81 504,77	91 032,20
70 - Produits des services, du domaine et vente diverses	89 000,00	35 594,88	37 000,00
74 - Dotations, subventions et participations	333 800,22	320 424,22	385 703,72
75 - Autres produits de gestion courante	113 710,00	114 295,18	117 360,00
76 - Produits financiers	10 510,00	10 764,67	10 104,42
77 - Produits exceptionnels	0,00	344 188,00	0,00
78 - Preprises sur amortissements et provisions	9 603,02	9 603,02	5 399,66
TOTAL	638 128,01	916 374,74	646 600,00

Les dépenses réelles de fonctionnement sont principalement les intérêts des emprunts pour 85 255.70 € et les taxes foncières pour 70 000 €. Les recettes de fonctionnement, sont essentiellement constituées d'un apport du budget général à hauteur de 333 600 € couvrant le remboursement d'emprunt excluant la quote-part du crédit-bail Amaro, le versement des aides AIE pour 52 103.70 €, les loyers pour 117 360 € et des remboursements de frais pour 37 000 €.

Investissement

	BP 2023	CA 2023	BP 2024
Dépenses			
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	1 259 142,76	1 259 142,76	1 135 275,53
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	81 504,77	81 504,77	91 032,20
13 - Subventions d'investissement	2 910,00	0,00	0,00
16 - Emprunts et dettes assimilées	367 200,00	366 691,75	378 000,00
20 - Immobilisations incorporelles	7 200,00	800,00	0,00
204 - Subvention d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21 - Immobilisations corporelles	455 255,50	13 671,77	102 720,00
23 - Immobilisations en cours	927 680,90	334 823,69	0,00
27 - Autres immobilisations	0,00	0,00	0,00
TOTAL	3 100 893,93	2 056 634,74	1 707 027,73
Recettes			
021 - Virement de la section de fonctionnement	309 123,26	0,00	274 148,21
024 - Produits de cessions	1 032 445,15	0,00	850 382,21
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	61 595,09	405 695,09	176 226,72
10 - Dotations, fonds divers et réserves	329 006,16	329 006,16	341 433,18
13 - Subventions d'investissement	1 074 977,74	142 911,43	20 431,00
16 - Emprunts et dettes assimilées	250 000,00	0,00	0,00
27 - Autres immobilisations	43 746,53	43 746,53	44 406,41
TOTAL	3 100 893,93	921 359,21	1 707 027,73

Ce budget comporte essentiellement des dépenses d'investissement pour 102 710.20 € dont les travaux de réserve incendie sur la zone de Planchamp pour un montant de 33 000 €, des travaux de relamping zone du Curtillet/ Planchamp pour 33 710.20 € et une provision pour le rachat éventuel d'une parcelle dans le cadre d'une rétrocession.

Investissement

Ce budget prévoit des travaux relatifs à la maison de santé de Coteaux du Lizon pour 8 800 € (déplacement du secrétariat d'accueil et travaux CTA), l'achat de trois défibrillateurs et fin des travaux de rénovation intérieure des deux appartements destinés à la politique santé menée par l'intercommunalité.

	BP 2023	CA 2023	BP 2024
Dépenses			
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00	0,00	354 267,34
16 - Emprunt et dettes assimilées	2 240 940,00	2 240 935,81	111 900,00
21 - Immobilisations corporelles	249 994,39	233 677,63	25 900,00
23 - Immobilisations en cours	153 042,00	41 316,97	92 490,00
TOTAL	2 643 976,39	2 515 930,41	584 557,34
Recettes			
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	101 221,33	101 221,33	0,00
021 - Virement de la section de fonctionnement	366 019,27	0,00	87 647,42
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	22 460,73	22 460,73	32 642,58
10 - Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	354 267,34
13 - Subventions d'investissement	879 983,02	877 481,01	0,00
16 - Emprunts et dettes assimilées	1 274 292,04	1 160 500,00	110 000,00
23 - Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
TOTAL	2 643 976,39	2 161 663,07	584 557,34

La balance générale se présente comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	408 424,79	408 424,79
Investissement	584 557,34	584 557,34
TOTAL	992 982,13	992 982,13

M. Francis Lahaut souhaite savoir si un second médecin généraliste pourrait prochainement intégrer la maison de Santé de Coteaux-du-Lizon. M. Jean François Demarchi précise que la Communauté de Communes travaille actuellement avec des cabinets de recrutement dans ce sens mais qu'il n'y a pas de piste pour le moment.

Le conseil communautaire adopte le budget annexe Maison de Santé et autorise la Présidente à le mettre en œuvre et à signer l'ensemble des documents nécessaires (**résultat du vote : 46 pour, 0 contre, 0 abstention**).

4.1.4 Budget annexe ADS : présentation et adoption

Il est rappelé que l'intercommunalité intervient auprès des communes dans le cadre d'une mutualisation de service et non d'un transfert de compétence. Le budget annexe ADS doit dégager son équilibre par son fonctionnement ; les prestations de mutualisation sont facturées aux communes concernées. La commune de Saint Claude nous a fait part de la résiliation de la convention de mutualisation de ce service au 14.02.2024 soit une résiliation effective au 14.09.2024.

La somme globale appelée aux communes pour cette année 2024 est de 167 500 €, le montant individuel de chaque commune sera calculé en fonction de la population, des bases fiscales et du nombre d'actes (moyenne sur 3 ans). Il est à noter que la sortie de la commune de Saint-Claude au 14 septembre 2024 induit un reste à charge est de 18 582.17 € pour les autres communes ; il sera proratisé.

Il est précisé qu'à compter du 01.07.2024, un avenant à la convention sera proposé aux communes afin de permettre au service d'instruire toutes les demandes de signalétique (enseignes, pré enseignes et publicité) et que le service sera renforcé par la mise en œuvre de contrôles pour la bonne exécution des demandes d'urbanisme.

Investissement

	BP 2023	CA 2023	BP 2024
Dépenses			
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	9 260,28	9 260,28	6 142,81
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	586,52	586,52	586,52
20 - Immobilisations incorporelles	1 000,00	1 000,00	0,00
21 - Immobilisations corporelles	750,00	750,00	1 523,56
TOTAL	11 596,80	11 596,80	8 252,89
Recettes			
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	993,91	0,00	0,00
021 - Virement de la section d'exploitation	5 453,99	5 453,99	1 000,00
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 398,90	0,00	2 853,99
13 - Subventions d'investissement	750,00	0,00	4 398,90
16 - Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
TOTAL	11 596,80	5 453,99	8 252,89

La dépense d'investissement consiste à l'acquisition de matériel technique pour l'exercice des missions.

La balance générale se présente comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	129 800,00	129 800,00
Investissement	8 252,89	8 252,89
TOTAL	138 052,89	138 052,89

Pour mémoire, le déficit reporté est de 18 541.71 € en fonctionnement et 6 142.81 € en investissement.

Le conseil communautaire adopte le budget annexe SPANC et autorise la Présidente à le mettre en œuvre et à signer l'ensemble des documents nécessaires (**résultat du vote : 46 pour, 0 contre, 0 abstention**).

4.1.3 Budget annexe Maison de Santé : présentation et adoption

Fonctionnement

Les dépenses et recettes s'équilibrent à hauteur de 408 424.79 €. Le chapitre 11 tient compte de de l'estimation des factures d'électricité 2023 pour deux maisons de santé qui n'ont pas été appelées sur l'exercice précédent par le fournisseur. Le chapitre 65 concerne d'une part les dépenses liées à la mise en place de la politique santé pour 68 0000 € (deux installations de médecin, 3 aides étudiants, les accueils stagiaires) et d'autre part une provision pour la régularisation des charges appelées. Le budget général versera une subvention de 140 000 €.

	BP 2023	CA 2023	BP 2024
Dépenses			
011 - Charges à caractère général	145 400,00	123 931,38	181 000,00
023 - Virement à la section d'investissement	366 019,27	0,00	87 647,42
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	22 460,73	22 460,73	32 642,58
65 - Autres charges de gestion courante	80 000,00	38 682,88	81 500,00
66 - Charges financières	46 100,00	36 887,97	25 634,79
TOTAL	659 980,00	221 962,96	408 424,79
Recettes			
002 - Résultat de fonctionnement reporté	319 227,08	319 227,08	12 382,48
70 - Produits des services, du domaine et vente diverses	80 500,00	57 716,04	54 842,31
74 - Dotations, subventions et participations	80 000,00	30 260,00	140 000,00
75 - Autres produits de gestion courante	180 252,92	180 089,66	201 200,00
77- Produits exceptionnels	0,00	1 320,00	0,00
TOTAL	659 980,00	588 612,78	408 424,79

Investissement

	BP 2023	CA 2023	BP 2024
Dépenses			
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	18 040,14	18 040,14	9 248,91
020 - Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 080,00	2 080,00	2 080,00
20 - Immobilisations incorporelles	2 364,00	2 340,00	0,00
21 - Immobilisations corporelles	2 000,00	0,00	5 000,00
TOTAL	24 484,14	22 460,14	16 328,91
Recettes			
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00	0,00	0,00
021 - Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00	0,00
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	9 897,72	9 897,72	10 365,72
10 - Dotations, fonds divers et réserves	3 636,67	3 313,51	820,20
13 - Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16 - Emprunts et dettes assimilées	10 949,75	0,00	5 142,99
TOTAL	24 484,14	13 211,23	16 328,91

Les dépenses d'investissement correspondent à du mobilier, une somme de 1 000 € est provisionnée pour un remplacement éventuel de matériel informatique et 1 000 € de travaux d'agencement.

La balance générale se présente comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	188 836,02	188 836,02
Investissement	16 328,91	16 328,91
TOTAL	205 164,93	205 164,93

Le conseil communautaire adopte le budget annexe ADS et autorise la Présidente à le mettre en œuvre et à signer l'ensemble des documents nécessaires (**résultat du vote : 46 pour, 0 contre, 0 abstention**).

4.1.5 Budget annexe Office de Tourisme : présentation et adoption

Les dépenses se montent à 793 840 € tandis que les recettes à 854 840 € afin de maintenir un report de fonctionnement de 61 000 € servant au besoin de fonds de roulement. S'agissant d'un budget dont la principale activité relève de prestations non commerciales, il doit son équilibre d'une part à la subvention versée par le budget général pour 390 000 € et d'autre part au reversement de la taxe de séjour à hauteur de 130 000€.

Les charges du chapitre 11 sont essentiellement les prestations de la ligne des hirondelles (95 000 €), la communication avec des insertions publicitaires, des campagnes numériques et l'édition du magazine annuel (65 000 €). Le chapitre 12 augmente en raison de la réévaluation des salaires (smic augmentation d'indice, avancement). Le nombre d'équivalent temps plein du service reste stable à 9.5 ETP + saisonniers.

Fonctionnement

	BP 2023	CA 2023	BP 2024
Dépenses			
02 -Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	7 217,03
011 - Charges à caractère général	25 000,00	10 290,47	26 200,00
012 - Charges de personnel et frais assimilés	158 700,00	157 667,82	131 500,00
023 - Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	9 897,72	9 897,72	10 365,72
65 - Autres charges de gestion courante	3 402,28	3 382,33	13 553,27
TOTAL	197 000,00	181 238,34	188 836,02
Recettes			
002 - Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00
013 - Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 080,00	2 080,00	2 080,00
70 - Produits des services, du domaine et vente diverses	194 520,00	170 120,22	177 500,00
74 - Dotations, subventions et participations	400,00	189,26	2 132,52
75 - Autres produits de gestion courante	0,00	1,41	7 123,50
77 - Produits exceptionnels	0,00	1 630,42	0,00
TOTAL	197 000,00	174 021,31	188 836,02

L'essentiel des dépenses de fonctionnement consiste en frais de personnel (2.5 équivalents temps plein). Le chapitre 011 prend en compte une provision pour les coûts de l'énergie de 2023 qui n'ont pas été facturés par le fournisseur. Le chapitre 65 augmente pour permettre une provision nécessaire au logiciel métier d'un montant de 4 608 € par an.

Tableau de répartition par commune

REPARTITION COUT SERVICE ADS 2024	Fonct 2024 frais de personnel	Fonct 2024 autres charges	TOTAL
1 AVIGNON LES ST CLAUDE	3 443,95 €	942,83 €	4 386,78 €
2 BELLECOMBE	957,63 €	262,16 €	1 219,80 €
3 CHASSAL- MOLINGES	9 431,02 €	2 581,88 €	12 012,90 €
4 LA PESSE	4 547,61 €	1 244,97 €	5 792,58 €
5 LAJOUX	4 345,89 €	1 189,75 €	5 535,64 €
6 LAVANS LES ST CLAUDE	19 805,61 €	5 422,07 €	25 227,67 €
7 LES BOUCHOUX	3 893,26 €	1 065,84 €	4 959,10 €
8 LESCHERES	1 817,67 €	497,61 €	2 315,28 €
9 LES MOUSSIÈRES	2 101,48 €	575,31 €	2 676,79 €
10 RAVILLOLES	3 572,84 €	978,12 €	4 550,96 €
11 ROGNA	1 931,20 €	528,69 €	2 459,90 €
12 COTEAUX DU LIZON	17 789,90 €	4 870,24 €	22 660,14 €
13 SAINT-CLAUDE	35 199,94 €	9 928,19 €	45 128,13 €
14 SEPTMONCEL-LES MOLUNES	9 984,36 €	2 733,36 €	12 717,73 €
15 VILLARD ST SAUVEUR	5 356,02 €	1 466,29 €	6 822,31 €
16 VIRY	7 092,60 €	1 941,70 €	9 034,30 €
TOTAL	131 270,99 €	36 229,01 €	167 500,00 €

Fonctionnement

	BP 2023	CA 2023	BP 2024
Dépenses			
011 - Charges à caractère général	857 700,00	828 328,44	850 870,00
012 - Charges de personnel et frais assimilés	50 000,00	50 000,00	33 750,00
65 - Autres charges de gestion courante	108 100,00	108 056,85	86 700,00
67 - Charges exceptionnelles	0,00	0,00	1 000,00
TOTAL	1 015 800,00	986 385,29	972 320,00
Recettes			
002 - Résultat d'exploitation reporté	234 900,57	234 900,57	109 293,51
013 - Atténuations des charges	0,00	0,00	16 875,00
70 - Produits des services, du domaine et vente diverses	102 700,00	91 040,74	114 580,00
73 - Impôts et taxes	341 500,00	344 368,49	379 000,00
74 - Dotations, subventions et participations	425 369,00	425 369,00	425 369,00
75 - Autres produits de gestion courante	30,43	0,00	0,00
TOTAL	1 104 500,00	1 095 678,80	1 045 117,51

Investissement

	BP 2023	CA 2023	BP 2024
Dépenses			
21 - Immobilisations corporelles	0,00	0,00	76 000,00
TOTAL	0,00	0,00	76 000,00
Recettes			
13 - Subventions d'investissement	0,00	0,00	98 292,78
TOTAL	0,00	0,00	98 292,78

La balance générale se présente comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	972 320,00	1 045 117,51
Investissement	76 000,00	98 292,78
TOTAL	1 048 320,00	1 143 410,29

Il est précisé que nous voterons en fin d'année un nouveau contrat d'objectif de services publics. Il pourra être nécessaire d'envisager une décision modificative en fonction des évolutions de coûts.

Concernant les dépenses de fonctionnement, il est précisé qu'il est prévu de recruter une personne en charge de la mobilité dans le courant de l'année.

Le conseil communautaire adopte le budget annexe Mobilités et autorise la Présidente à le mettre en œuvre et à signer l'ensemble des documents nécessaires (**résultat du vote : 46 pour, 0 contre, 0 abstention**).

4.1.7 Budget primitif 2024 de l'ASF : présentation et adoption

L'Atelier des Savoir-Faire à la forme juridique d'une régie à autonomie financière mais il ne dispose pas de la personnalité morale. Le conseil communautaire doit donc approuver son budget.

Le conseil d'exploitation de l'ASF a examiné la proposition du budget primitif 2024 le 25 mars dernier.

Le résultat de fonctionnement reporté excédentaire est de 13 827.46 € et le solde d'exécution de la section de l'investissement est excédentaire à hauteur de 73 979.34 €.

Le budget prévoit 762 645.23 € d'investissements.

Fonctionnement

	BP 2023	CA 2023	BP 2024
Dépenses			
011 - Charges à caractère général	306 095,00	218 677,19	258 700,00
012 - Charges de personnel et frais assimilés	451 300,00	444 989,12	524 640,00
022 - Dépenses imprévues	2 564,79	0,00	0,00
65 - Autres charges de gestion courante	6 000,00	3 976,93	10 000,00
67 - Charges exceptionnelles	5 000,00	2 824,00	500,00
TOTAL	770 959,79	670 467,24	793 840,00
Recettes			
002 - Résultat d'exploitation reporté	66 859,79	66 859,79	60 932,10
013 - Atténuations de charges	98 000,00	75 684,89	66 132,00
70 - Produits des services, du domaine et vente diverses	195 600,00	152 133,78	207 000,00
73 - Impôts et taxes	110 000,00	133 883,87	0,00
731 -Fiscalité locale	0,00	0,00	130 000,00
74 - Dotations, subventions et participations	300 000,00	300 217,07	390 775,90
75 - Autres produits de gestion courante	500,00	504,49	0,00
77 - Produits exceptionnels	0,00	2 115,45	0,00
TOTAL	770 959,79	731 399,34	854 840,00

La balance générale se présente comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	793 840,00	854 840,00
Investissement	0,00	0,00
TOTAL	793 840,00	854 840,00

Le conseil communautaire adopte le budget annexe Office de Tourisme et autorise la Présidente à le mettre en œuvre et à signer l'ensemble des documents nécessaires (**résultat du vote : 46 pour, 0 contre, 0 abstention**).

4.1.6 Budget annexe Mobilités : présentation et adoption

Il est rappelé que les employeurs des secteurs publics et privés qui emploient 11 salariés et plus dans le périmètre d'une autorité organisatrice de la mobilité où a été institué le versement mobilité sont assujettis à la contribution versement mobilité.

Cette contribution destinée à financer les transports en commun est recouvrée par les Urssaf qui sont chargées de la reverser aux autorités organisatrices de la mobilité.

Par délibération du 1er décembre 2021, le taux appliqué est de 0.4% pour Saint-Claude et de 0.09% pour les 21 autres communes, le lissage du taux est prévu sur 12 ans (2033).

Les dépenses de fonctionnement des chapitres 011 et 012 sont dédiées essentiellement aux transports urbains (718 990 €) et scolaires (121 978 €). Les recettes se composent des contributions versement mobilité pour 379 000 €, d'un abondement du budget général de 414 718 € (montant retenu par la CLECT – AC) et les recettes encaissées par notre prestataire MBFC que nous devons fiscalement comptabiliser pour 104 000 €.

Il est prévu dans l'avenant au contrat de service public la délégation de la gestion du parc vélo et de la voiture en autopartage.

Cette année, il est proposé d'abonder l'investissement à hauteur de 86 692.78 € afin d'engager la création/rénovation d'une maison de la mobilité et de débiter des aménagements en faveur de la mobilité douce.

Le budget est excédentaire en raison d'un besoin de trésorerie en fin d'année dû au décalage entre les versements Urssaf et le remboursement de TVA au trimestre. Cette avance a été concédée par le budget général.

Les recettes d'investissement sont réparties comme suit :

SUBVENTION MASSIF DU JURA ETUDE PREALABLE COOP	4 480,00
SUBVENTION MASSIF DU JURA LOCAL COMMERCIAL MERCEICA	18 104,00
SUBVENTION DETR RELAMPING	8 460,00
SUBVENTION PREFECTURE DE REGION MANUFACTURE DE PROXIMITE	100 000,00
FCTVA	125 104,31
TOTAL INVESTISSEMENTS 2024	256 148,31

La balance générale se présente comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	725 565,00	725 565,00
Investissement	842 938,24	842 938,24
TOTAL	1 568 503,24	1 568 503,24

Le conseil communautaire adopte le budget primitif ASF et autorise la Présidente à le mettre en œuvre et à signer l'ensemble des documents nécessaires (**résultat du vote : 46 pour, 0 contre, 0 abstention**).

4.1.8 Budget principal : présentation et adoption

Le résultat de fonctionnement 2023 est de 2 179 885.50 €. L'affectation de résultat permet de couvrir en totalité le déficit d'investissement à hauteur de 1 066 595.86 €. Le report en fonctionnement est de 1 314 078.25 € compte tenu de l'intégration de 200 788.61 € (résultat excédentaire consolidé du budget En Poset clôturé fin 2023).

Fonctionnement

	BP 2023	CA 2023	BP 2024
Dépenses			
011 - Charges à caractère général	1 453 000,00	1 389 089,20	1 488 950,00
012 - Charges de personnel et frais assimilés	3 104 900,00	2 984 734,86	3 250 000,00
014 - Atténuations de produits	4 047 370,00	4 021 889,19	3 948 050,00
023 - Virement à la section d'investissement	1 416 618,98	0,00	2 071 151,30
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	944 123,35	944 123,35	2 223 454,05
65 - Autres charges de gestion courante	4 656 600,00	4 603 909,78	5 162 000,00
66 - Charges financières	179 000,00	173 466,47	195 346,24
67 - Charges exceptionnelles	361 430,00	214 336,39	5 000,00
68 - Dotations aux amortissements et aux provisions	25 040,00	25 040,00	31 348,41
TOTAL	16 188 082,33	14 356 589,24	18 375 300,00
Recettes			
002 - Résultat d'exploitation reporté	650 524,30	650 524,30	1 314 078,25
013 - Atténuations de charges	141 400,00	222 378,56	185 500,00
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	582 303,34	582 303,34	1 757 057,24
70 - Produits des services, du domaine et vente diverses	444 600,00	381 412,09	309 080,00
73 - Impôts et taxes	10 823 822,98	11 080 809,85	4 882 384,00
731 - Fiscalité locale	0,00	0,00	6 331 558,00
74 - Dotations, subventions et participations	3 434 465,00	3 499 463,86	3 468 000,00
75 - Autres produits de gestion courante	62 200,00	64 481,60	101 602,51
77 - Produits exceptionnels	17 532,26	23 866,69	1 000,00
78 - Reprises sur amortissements et provisions	31 234,45	31 234,45	25 040,00
TOTAL	16 188 082,33	16 536 474,74	18 375 300,00

Fonctionnement

	BP 2023	CA 2023	BP 2024
Dépenses			
002 - Résultat de fonctionnement reporté	1 533,67	1 533,67	0,00
011 - Charges à caractère général	253 910,00	223 728,69	254 530,00
012 - Charges de personnel et frais assimilés	328 300,00	305 125,79	397 350,00
022 - Dépenses imprévues	900,00	0,00	0,00
023 - Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	6 000,00
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	54 225,37	54 225,37	48 618,22
65 - Autres charges de gestion courante	910,00	865,84	4 400,00
66 - Charges financières	3 981,00	3 760,57	13 782,31
67 - Charges exceptionnelles	2 855,49	1 422,00	500,00
68 - Dotations aux amortissements et aux provisions	384,47	384,47	384,47
TOTAL	647 000,00	591 046,40	725 565,00
Recettes			
002 - Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	13 827,46
013 - Atténuations de charges	65 500,00	40 548,11	71 600,00
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	36 379,00	36 379,00	41 793,07
70 - Produits des services, du domaine et vente diverses	206 050,00	205 132,41	221 250,00
74 - Dotations, subventions et participations	332 398,53	313 263,53	369 200,00
75 - Autres produits de gestion courante	6 360,00	6 311,10	7 510,00
77 - Produits exceptionnels	0,00	2 927,24	0,00
78 - Reprise sur amortissements et provisions	312,47	312,47	384,47
TOTAL	647 000,00	604 873,86	725 565,00

Les dépenses de fonctionnement augmentent au chapitre 11 concomitamment au chapitre 70 pour les ventes de prestations stages et de produits boutiques, au chapitre 12 en raison de la réévaluation des salaires (smic augmentation d'indice, avancement) et au chapitre 66 en raison de l'augmentation de 8 600 € d'intérêts dû au nouvel emprunt. Le budget général supportera les augmentations générales en participant au budget annexe à hauteur de 350 000 €.

Investissement

	BP 2023,	CA 2023	BP 2024
Dépenses			
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00	0,00	0,00
020 - Dépenses imprévues (investissement)	33,97	0,00	0,00
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	36 379,00	36 379,00	41 793,07
16 - Emprunt et dettes assimilées	32 100,00	32 058,45	38 500,00
20 - Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21 - Immobilisations corporelles	160 349,37	64 145,71	187 031,17
23 - Immobilisations en cours	547 137,66	47 303,12	575 614,00
TOTAL	776 000,00	179 886,28	842 938,24
Recettes			
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	109 097,42	109 097,42	73 979,34
021 - Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00	6 000,00
024 - Produits de cessions	0,00	0,00	0,00
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	54 225,37	54 225,37	48 618,22
10 - Dotations, fonds divers et réserves	139 267,41	24 703,42	125 104,31
13 - Subventions d'investissement	203 146,96	65 839,41	131 044,00
16 - Emprunts et dettes assimilées	270 262,84	0,00	458 192,37
TOTAL	776 000,00	253 865,62	842 938,24

Les dépenses d'investissement sont réparties comme suit :

MANUFACTURE DE PROXIMITE / ESPACE COWORKING	253 227,72
TRAVAUX BATIMENT ASF SOUS SOL - VOLETS	32 443,45
TRAVAUX DE REFECTION TOITURE ASF	446 974,00
VEHICULE	30 000,00
TOTAL INVESTISSEMENTS 2024	762 645,17

- **Chapitre 042** - Opérations d'ordre de transfert entre sections : Dotations aux amortissements
- **Chapitre 65** - Autres charges de gestion courante
 - Participation au SDIS : 784 112,04 €
 - Participation au SICTOM : 1 893 548 €
 - Participation au SMAAJH : 166 834 €
 - Participation PNR : intégration de la participation GEMAPI et hors GEMAPI pour 141 170 €, et cotisation SCOT pour 39 623 €
 - Participation au budget annexe Activités Economiques : 333 600 €
 - Participation au budget annexe Maisons de Santé : 140 000 €
 - Participation au budget annexe Atelier des Savoir-Faire : 350 000 €
 - Participation au budget annexe Office de Tourisme : 390 000 €
 - Participation au budget annexe Mobilités : 414 718 €
 - Subvention animation du territoire : 72 000€
 - Provision pour le versement de nos engagements au titre de l'Appui à l'Immobilier d'Entreprise Participation : 165 000 €
 - Provision pour le versement de nos engagements au titre de l'AIE à reverser aux budgets ZAE : 52 103,70 €
- **Chapitre 66** - Charges financières : intérêts d'emprunts
- **Chapitre 67** - Charges exceptionnelles : Le plan comptable M57 a supprimé plusieurs comptes du chapitre 67, il concerne uniquement l'annulation de titre.

Les recettes de fonctionnement

	BP 2024	% du total
002 - Résultat d'exploitation reporté	1 314 078,25	7,15
013 - Atténuations de charges	185 500,00	1,01
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 757 057,24	9,56
70 - Produits des services, du domaine et vente diverses	309 080,00	1,68
73 - Impôts et taxes	4 882 384,00	26,57
731 -Fiscalité locale	6 331 558,00	34,46
74 - Dotations, subventions et participations	3 468 000,00	18,87
75 - Autres produits de gestion courante	101 602,51	0,55
77 - Produits exceptionnels	1 000,00	0,01
78 - Reprises sur amortissements et provisions	25 040,00	0,14
TOTAL	18 375 300,00	100,00

- **Chapitre 013** - Atténuations de charges : Remboursement des frais de personnel en cas d'arrêt maladie ainsi que les aides à l'embauche.
- **Chapitre 042** - Opérations d'ordre de transfert entre sections : l'amortissement des subventions d'investissements
- **Chapitre 70** - Produits des services, des domaines et ventes diverses : on trouve notamment : les recettes du conservatoire, du musée, des médiathèques, du ski nordique, le remboursement des charges locatives.
- **Chapitre 73** - produits issus de la fiscalité : taxe foncière, CFE, fraction de TVA...
- **Chapitre 74** - produits issus des dotations globales de fonctionnement, des allocations compensatrices et des subventions accordées dans le cadre de projets
- **Chapitre 75** - Autres produits de gestion courante : Loyers

Les dépenses de fonctionnement

	BP 2024	% du total
011 - Charges à caractère général	1 488 950,00	8,10
012 - Charges de personnel et frais assimilés	3 250 000,00	17,69
014 - Atténuations de produits	3 948 050,00	21,49
023 - Virement à la section d'investissement	2 071 151,30	11,27
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 223 454,05	12,10
65 - Autres charges de gestion courante	5 162 000,00	28,09
66 - Charges financières	195 346,24	1,06
67 - Charges exceptionnelles	5 000,00	0,03
68 - Dotations aux amortissements et aux provisions	31 348,41	0,17
TOTAL	18 375 300,00	100,00

- **Chapitre 011** - Charges à caractère général :
Les charges diverses de ce chapitre sont fortement contenues par un choix limitatif des services et des prestations qui ne relèvent pas d'un caractère impératif.
- **Chapitre 012** - Charges de personnel et frais assimilés :
Ce poste supporte une augmentation des dépenses liées à la réévaluation des salaires (smic, augmentation d'indice, avancement) et assurance de personnel. Une provision pour la création d'un poste d'agent technique est faite.
- **Chapitre 014** - Atténuations de produits : ce chapitre comporte essentiellement les attributions de compensations réservées aux communes, à savoir :

Communes	Attributions de compensation 2024 délibération 2023-10-03 du 11/10/23	REINTEGRATION COUT PHASE 2 ASSAINISSEMENT 18 420€	Attributions de compensation 2024
AVIGNON LES ST CLAUDE	-1 656,16	339,69	-1 316,47
BELLECOMBE	1 410,72	66,87	1 477,59
CHASSAL-MOLINGES	242 017,31	1 026,21	243 043,52
COISERETTE	2 782,77	49,93	2 832,70
COYRIERE	1 678,00	57,95	1 735,95
LA PESSE	48 884,04	304,03	49 188,07
LAJOUX	-208,40	265,69	57,29
LAVANS LES ST CLAUDE	416 253,01	2 193,28	418 446,29
LES COTEAUX DU LIZON	186 953,12	2 098,77	189 051,89
LES MOUSSIÈRES	45,17	146,22	191,39
LESCHERES	1 900,55	188,12	2 088,67
RAVILLOLES	3 759,74	414,58	4 174,32
SAINT CLAUDE	2 675 981,05	8 224,81	2 684 205,86
SEPTMONCEL-LES MOLUNES	44 688,31	734,66	45 422,97
VILLARD ST SAUVEUR	43 803,49	566,15	44 369,64
VIRY	57 695,42	843,43	58 538,85
CHOUX	-3 525,11	115,91	-3 409,20
LA RIXOUSE	-1 847,27	179,21	-1 668,06
LARRIVOIRE	-3 371,63	91,83	-3 279,80
LES BOUCHOUX	-12 463,91	282,63	-12 181,28
ROGNA	-5 599,25	210,41	-5 388,84
VULVOZ	-841,71	19,62	-822,09
	3 698 339,26	18 420,00	3 716 759,26
	3 716 759,26		

PATRIMOINE INTERCOMMUNAL	1 165 104,62
TOMACHON ACQUISITION	114 000,00
CONTENEUR SEMI ENTERRE SICTOM IMPLANTATION	138 201,68
GYMNASE VAL DE BIENNE / TRAVAUX BÂTIMENT	30 750,00
GYMNASE DU PLATEAU / TRAVAUX BÂTIMENT	18 590,84
STADE EDOUARD / TRAVAUX	4 500,00
CONSERVATOIRE / TRAVAUX BATIMENT	21 000,00
MEDIATHEQUE / TRAVAUX BÂTIMENT	19 785,60
MUSEE / TRAVAUX BÂTIMENT	100 000,00
MUSEE OT TRAVAUX BATIMENT	19 634,58
13 BIS SIEGE / TRAVAUX BATIMENT	7 177,47
BATIMENT SERVICE TECHNIQUE / TRAVAUX BATIMENT	120 855,34
GARAGE LAJOUX / TRAVAUX BATIMENT	6 000,00
BATIMENTS INTERCOMMUNALS / PASSAGE EN LED	202 144,71
VEHICULES ACQUISITIONS	61 000,00
SIEGE 13 BIS TRAVAUX TELEPHONIE	30 000,00
CHACOM / TRAVAUX DEMOLITION	127 580,00
BATIMENT CARNOT	89 082,40
RETROCESSION TERRAIN	41 670,00
TRANSFERT DE COMPETENCES EAU ET ASAINISSEMENT ETUDES	13 132,00
ACTIVITES DES SERVICES INTERCO	370 084,00
PDIPR	58 000,00
SYSTEME E-BOO	13 860,00
COMMUNICATION	52 400,00
TECHNIQUE OUTILLAGE ET EQUIPEMENT	12 300,00
NORDIQUE OUTILLAGE ET EQUIPEMENT	42 424,12
CONSERVATOIRE / INSTRUMENTS MOBILIER	16 500,00
INFORMATIQUE	59 241,08
MEDIATHEQUE MOBILIER / BOITE A LIVRE	14 000,00
OT / MOBILIER	10 000,00
MUSEE / ACQUISITIONS / RESTAURATION / MEUBLES	91 358,80
PARTICIPATION FINANCIERE ET SUBVENTIONS D'EQUIPEMENTS VERSEES	798 000,00
TITRE DE PARTICIPATION AFL	100 000,00
PLAN DE SOUTIEN AUX COMMUNES INCLUS PARTICIPATION FINANCIERE PONT DE LA PIPE	348 000,00
PARTICIPATION LA MAISON POUR TOUS	200 000,00
HAUT DEBIT	150 000,00
TOURISME	881 298,00
AMENAGEMENT SENTIER GORGES DE L'ABIMES	812 324,80
BIKEPARK	1 800,00
BORNE AU LION ETUDES ET TRAVAUX	7 673,20
JEUX TOURISTIQUES EN FAMILLE (NOUVEL AVENTURE JEU)	59 500,00
MOBILITE	2 954,70
MOBILITE POUR TOUS	2 400,00
BORNES IRVE HORS PNR	554,70
PETITE VILLE DE DEMAIN	601 284,00
PETITE VILLE DE DEMAIN STRATEGIE COMMERCIALE	13 684,00
PETITE VILLE DE DEMAIN - LES VARIETES	322 500,00
PETITE VILLE DE DEMAIN PARTICIPATION AIDE A LA PIERRE REHABILITATION BATIMENT	265 100,00
PLUI	174 497,00
PLUI ETUDE	174 497,00
CENTRE NAUTIQUE DU MARTINET	2 500 000,00
PISCINE RENOVATION	2 500 000,00
IMPREVUS	20 000,00
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENTS 2024	6 513 222,32

Les recettes d'investissement

	BP 2024	% du total
021 - Virement de la section de fonctionnement	2 071 151,30	20,13
024 - Produits de cessions	41 982,61	0,41
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 223 454,05	21,61
10 - Dotations, fonds divers et réserves	1 975 753,53	19,20
13 - Subventions d'investissement	2 900 858,51	28,20
16 - Emprunts et dettes assimilées	1 075 000,00	10,45
TOTAL	10 288 200,00	100,00

Investissement

	BP 2023	CA 2023	BP 2024
Dépenses			
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	717 616,62	717 616,62	1 066 595,86
020 - Dépenses imprévues	356,47	0,00	0,00
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	582 303,34	582 303,34	1 757 057,24
041 - Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00
13 - Subventions d'investissement	4 398,90	0,00	230 324,58
16 - Emprunts et dettes assimilées	703 000,00	702 278,17	721 000,00
20 - Immobilisations incorporelles	731 293,91	98 046,86	447 200,61
204 - Subvention d'équipement versées	623 000,00	287 305,44	963 100,00
21 - Immobilisations corporelles	2 145 581,75	1 055 428,43	1 387 148,34
23 - Immobilisations en cours	2 275 731,34	1 244 692,66	3 615 773,37
26 - Participation et créances rattachés à des participations	0,00	0,00	100 000,00
TOTAL	7 783 282,33	4 687 671,52	10 288 200,00
Recettes			
021 - Virement de la section de fonctionnement	1 416 618,98	0,00	2 071 151,30
024 - Produits de cessions	240 650,00	0,00	41 982,61
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	944 123,35	944 123,35	2 223 454,05
041 - Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00
10 - Dotations, fonds divers et réserves	1 476 256,09	1 021 220,98	1 975 753,53
13 - Subventions d'investissement	2 543 542,08	730 192,10	2 900 858,51
16 - Emprunts et dettes assimilées	1 162 091,83	900 300,00	1 075 000,00
23 - Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
21 - Immobilisations corporelles	0,00	5 239,23	0,00
27 - Autres immobilisations financières	0,00	20 000,00	0,00
TOTAL	7 783 282,33	3 621 075,66	10 288 200,00

Les dépenses d'investissement

	BP 2024	% du total
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	1 066 595,86	10,37
020 - Dépenses imprévues	0,00	0,00
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 757 057,24	17,08
13 - Subventions d'investissement	230 324,58	2,24
16 - Emprunts et dettes assimilées	721 000,00	7,01
20 - Immobilisations incorporelles	447 200,61	4,35
204 - Subvention d'équipement versées	963 100,00	9,36
21 - Immobilisations corporelles	1 387 148,34	13,48
23 - Immobilisations en cours	3 615 773,37	35,14
26 - Participation et créances rattachés à des participations	100 000,00	0,97
TOTAL	10 288 200,00	100,00

Pour 2024 il vous est proposé d'inscrire les dépenses d'équipement suivantes :

M. Francis Lahaut souligne les incertitudes à ce stade sur l'obtention des subventions. Madame la Présidente tient à rappeler le travail de négociation poursuivi et actuellement réalisé en soutien avec la région.

M. Francis Lahaut et M. Philippe Passot interrogent la Présidente sur le recours à l'emprunt et/ou aux lignes de trésorerie pour faire face au versement tardif ou tout du moins après travaux de certaines subventions telle la DETR. Si les lignes de trésorerie sont l'option actuellement envisagées, celles-ci ont un coût de plus en plus élevé. Mme la Présidente souligne toutefois que compte tenu des taux d'intérêt actuels, la collectivité a tout intérêt à ne pas se précipiter en ce qui concerne la contraction d'emprunt.

M. Jean-Louis Millet tient à partager avec les membres du conseil communautaire une proposition faite précédemment à la Présidente. Dans le contexte économique actuel, il propose de repousser la réalisation de l'espace bien-être afin de proposer un projet plus prudent visant à ne pas faire exploser les finances de la collectivité et à convaincre plus rapidement les financeurs.

M. Philippe Passot explique que la modification de l'avant-projet ne serait pas forcément source d'économies. Ceci amènerait à relancer des études et générerait donc des coûts et des délais supplémentaires. Les aspects ajournés du projet risqueraient d'être subventionnés à un taux moindre qu'aujourd'hui. Il tient également à souligner le côté attractif et la plus-value que constitue un espace bien-être pour les habitants du territoire et un tourisme 4 saisons.

Monsieur Philippe Passot appelle les conseillers communautaires à un sursaut d'enthousiasme et d'audace pour ce projet significatif et déterminant pour le territoire. C'est pour lui, un projet important qui rencontrera de façon inévitable des difficultés et des obstacles, mais la détermination et l'adhésion massive des membres du conseil communautaire sur ce projet est un argument de poids pour convaincre les financeurs. S'il faut bien évidemment être prudents et responsables, il faut se montrer également enthousiastes et audacieux. Un argument auquel M. Jean François Demarchi souligne son adhésion.

M. Claude Mercier tient à faire part de son expérience de plus de trente ans dans l'enseignement en école primaire et maternelle sur le territoire. Il souligne l'enthousiasme de ses élèves lors des cours de natation et leur maîtrise du savoir-nager à l'entrée au collège. Fort de cette expérience, il est convaincu que le projet tel qu'il est conçu aujourd'hui remplit toutes les conditions pour assurer l'apprentissage de la natation aux élèves du territoire.

M. Francis Lahaut demande à ce qu'aujourd'hui le conseil communautaire puisse s'engager à faire en sorte que le centre nautique soit accessible à tous. Mme la Présidente souligne avoir déjà répondu à cette question lors du précédent conseil communautaire. Statuer sur ce point à ce stade n'est pas raisonnable. Le centre doit d'abord être construit. Se posera alors la question de son mode de gestion (en régie ou en délégation de service publique ?) avant d'envisager de façon claire et concrète les tarifs proposés.

M. Philippe Passot et Mme Heurtier soulignent que l'objectif n'est pas d'en faire un lieu élitiste. Un espace bien-être n'est plus aujourd'hui un produit luxueux. Beaucoup de familles et d'habitants de notre territoire y compris à faibles revenus sont déjà consommateurs de ce type de loisirs (thermalisme, centre nautique, espace bien-être, etc.).

M. Lilian Cottet-Emard souligne par ailleurs le fait qu'il est nécessaire de sortir de l'intercommunalité. Changer d'échelle et se dire que d'autres personnes viendront sur le territoire pour y consommer, y travailler et/ou y vivre, attirés par un art de vivre au contact de la nature et ils seront également ravis de profiter de ce type de prestations. Il appelle à croire en la force d'attraction de ce projet et à ne pas avoir peur.

M. Frederic Poncet souligne lui aussi l'importance de maintenir le niveau d'ambition que le conseil communautaire s'est fixé. C'est un projet structurant pour le territoire et il en a besoin. Selon lui, les chiffres présentés ce soir montrent par ailleurs que derrière le projet, il y a une équipe responsable en laquelle il est possible d'avoir confiance.

Après ces échanges, Madame la Présidente précise que pour le centre nautique du Martinet, le vote du budget intègre l'acceptation d'une Autorisation de programme et de crédits de paiement.

La procédure d'AP/CP favorise la gestion pluriannuelle de l'investissement en rendant plus aisé le pilotage de la réalisation des programmes. Il est donc proposé de délibérer sur une enveloppe globale de dépense ainsi que sa répartition dans le temps. Dès cette libération, l'exécution peut commencer par la signature des marchés. Les autorisations de programme sont révisables à la hausse ou à la baisse, clôturées ou annulées par délibérations du Conseil Communautaire.

Le plan de financement pour la piscine est à ce jour le suivant :

DÉPENSES	MONTANT HT	RECETTES	TAUX	MONTANT HT
Études	633 000,00 €	Europe	19%	2 521 655,20 €
CT & SPS	30 210,00 €	État DETR	15%	2 000 000,00 €
AMO assistance à maîtrise d'ouvrage	44 049,00 €	État études	2%	307 922,46 €
MO maître d'ouvrage	1 758 685,68 €	Région BFC TeA	6%	725 063,00 €
OPC	126 002,36 €	Région BFC	4%	540 000,00 €
Étude d'impact	33 550,00 €	Département du Jura	10%	1 260 827,60 €
Total suivi de projet	2 625 497,04 €	ADEME	3%	400 000,00 €
Clos couvert	3 231 779,00 €	FNADT Massif	2%	313 713,00 €
Lots techniques	1 466 068,00 €	ANS	10%	1 299 182,60 €
Second œuvre	1 038 477,00 €	TOTAL SUBVENTION	72%	9 368 363,86 €
Chaufferie bois et silo	636 000,00 €	Autofinancement	28%	3 623 462,18 €
VRD espaces verts	564 815,00 €	TOTAL	100,00%	12 991 826,04 €
Panneaux photovoltaïques	70 000,00 €			
Zone de stationnement	253 000,00 €			
Espace bien être	1 858 000,00 €			
Pentagloss et locaux de rangement	669 590,00 €			
Jeux secs	18 400,00 €			
Toboggan	560 200,00 €			
Total travaux	10 366 329,00 €			
MONTANT TOTAL DU PROJET	12 991 826,04 €			

À la suite du débat d'orientation budgétaire, il est rappelé que l'autofinancement minimum est établi à 60 %. Aussi, cet investissement ne pourra être engagé par la présidente que lorsque le plan de financement sera finalisé dans le respect de ce minima.

M. Jean-Louis Millet s'étonne qu'après 3 ans de fermeture de piscine, nous en soyons encore qu'au stade de la recherche de financements et demande à être rassuré. Madame la Présidente rappelle que dans le contexte actuel, M. Jean Louis Millet en tant qu'élus n'est pas sans ignorer que de plus en plus de financeurs (et en premier lieu, l'État) demandent à ce que les projets soient à un niveau avancé avant de s'engager (notifications, réalisation d'appels d'offres et marchés signés sont demandés). Un tel projet doit par ailleurs, être réfléchi et mûri. Il nécessite ainsi de prendre du temps et est soumis à certains délais incompressibles.

M. Jean-Louis Millet souligne néanmoins qu'il aurait été préférable de ne pas fermer la piscine avant d'être certains de pouvoir la remplacer. Madame la Présidente rappelle et précise que la piscine existante était polluante, avait des fuites et que l'autorisation de l'exploiter aurait été retirée.

M. Francis Lahaut souhaite connaître l'avancée de l'appel d'offres, la date limite de dépôt ayant été fixée au 24 mars 2024. Madame la Présidente précise que ses offres sont pour le moment en cours d'analyse chez le maître d'œuvre. Le retour de ce dernier est espéré d'ici la fin du mois d'avril. L'instruction du permis de construire cours quant à elle jusqu'au 27 septembre 2024.

Il est prévu en fonction de l'avancement des travaux de percevoir les subventions comme suit :

RECETTES	MONTANT HT	Réalisation antérieure	Reste à inscrire	Recette prévisionnelle 2024	Recette prévisionnelle 2025	Recette prévisionnelle 2026	Recette prévisionnelle 2027	
Europe	2 521 655,20	0,00	2 521 655,20	0,00	0,00	0,00	2 521 655,20	2 521 655,20
État DETR	2 000 000,00	0,00	2 000 000,00	0,00	1 100 000,00	900 000,00	0,00	2 000 000,00
État études	307 922,46	307 922,46	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Région BFC TeA	725 063,00	0,00	725 063,00	217 518,90	181 265,75	326 278,35	0,00	725 063,00
Région BFC	540 000,00	0,00	540 000,00	61 871,00	250 000,00	228 129,00	0,00	540 000,00
Département du Jura	1 260 827,60	0,00	1 260 827,60	756 496,20	126 082,70	378 248,70	0,00	1 260 827,60
ADEME	400 000,00	0,00	400 000,00	120 000,00	100 000,00	180 000,00	0,00	400 000,00
FNADT Massif	313 713,00	0,00	313 713,00	94 113,90	78 428,25	141 170,85	0,00	313 713,00
ANS	1 299 182,60	0,00	1 299 182,60	0,00	0,00	1 299 182,60	0,00	1 299 182,60
TOTAL SUBVENTION	9 368 363,86	307 922,46	9 060 441,40	1 250 000,00	1 835 776,70	3 453 009,50	2 521 655,20	9 060 441,40
					9 060 441,40			

PROJET DE RESTRUCTURATION DU CENTRE NAUTIQUE DU MARTINET					
Autorisation de programme TTC	Réalisation antérieure	Reste à inscrire	Crédit de paiement 2024	Crédit de paiement 2025	Crédit de paiement 2026
15 590 191,25	1 531 459,51	14 058 731,74	2 500 000,00	11 068 000,00	490 731,74
Autorisation de programme HT					
12 991 826,04	1 276 216,26	11 715 609,78	2 083 333,33	9 223 333,33	408 943,12

- **Chapitre 040** - Opérations d'ordre de transfert entre sections : Amortissements
- **Chapitre 10** - Dotations, fonds divers et réserves :
 - FCTVA : 879 157.67 €
 - Affectation du résultat 1 066 595.86 €
- **Chapitre 16** - Emprunts et dettes assimilées : nouvel emprunt

Pour 2024, il vous est proposé d'inscrire les recettes suivantes :

PATRIMOINE INTERCOMMUNAL	350 342,00
GYMNASE VAL DE BIENNE / TRAVAUX BÂTIMENT	20 200,00
MUSEE / TRAVAUX BÂTIMENT	55 800,00
BATIMENTS INTERCOMMUNALS / PASSAGE EN LED	131 000,00
VEHICULES ACQUISITIONS	18 000,00
CHACOM / TRAVAUX DEMOLITION	76 000,00
RETROCESSION TERRAIN	41 670,00
TRANSFERT DE COMPETENCES EAU ET ASAINISSEMENT ETUDES	7 672,00
ACTIVITES DES SERVICES INTERCO	134 301,00
PDIPR	9 600,00
COMMUNICATION	37 072,00
NORDIQUE OUTILLAGE ET EQUIPEMENT	13 200,00
INFORMATIQUE	4 100,00
MEDIATHQUE MOBILIER / BOITE A LIVRE	8 075,00
MUSEE / ACQUISITIONS / RESTAURATION / MEUBLES	62 254,00
TOURISME	513 790,34
AMENAGEMENT SENTIER GORGES DE L'ABIMES	411 400,00
BORNE AU LION ETUDES ET TRAVAUX	57 765,34
JEUX TOURISTIQUES EN FAMILLE (NOUVEL AVENTURE JEU)	44 625,00
MOBILITE	151 486,12
MOBILITE POUR TOUS	106 939,72
BORNES IRVE HORS PNR	44 546,40
PETITE VILLE DE DEMAIN	192 042,81
PETITE VILLE DE DEMAIN STRATEGIE COMMERCIALE	19 452,81
PETITE VILLE DE DEMAIN - LES VARIETES	71 250,00
PETITE VILLE DE DEMAIN PARTICIPATION AIDE A LA PIERRE REHABILITATION BATIMENT	101 340,00
PLUI	95 462,50
PLUI ETUDE	95 462,50
CENTRE NAUTIQUE DU MARTINET	1 250 000,00
PISCINE RENOVATION	1 250 000,00
SUBVENTION RESTANT A RECOURRER	285 103,74
REMBOURSEMENT TROP PERCU	-230 305,56
REPORT FCTVA	879 157,67
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENTS 2024	3 621 380,62

La balance générale se présente comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	18 375 300,00	18 375 300,00
Investissement	10 288 200,00	10 288 200,00
TOTAL	28 663 500,00	28 663 500,00

Le conseil communautaire, adopte le budget général, approuve la création de l'autorisation de programme / des crédits de paiement ci-dessus pour le projet de restructuration du Centre Nautique du Martinet, et

autorise la Présidente à le mettre en œuvre et à signer l'ensemble des documents nécessaires. **[Résultat du vote : 37 pour, 0 contre, 9 abstentions (Jean-Louis Millet, Noël Invernizzi, Céline Desbarres, Alain Bernard, Philippe Lutic, Annick Grandclément, Loïc Gelper, Catherine Chambard, Laëtitia De Roëck.)]**.

5. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

5.1. Mobilités : COSP - Approbation de l'avenant N°3

Notre contrat d'objectif de service public arrive à terme au 31.05.2024. Il nous appartient de revoir l'intégralité des prestations afin d'optimiser le service. Le nouveau contrat couvrira une période de 7 ans.

Dans l'attente, il est proposé d'approuver la proposition d'avenant présentée par la SPL MBFC MOBILITE qui comprend les termes suivants :

- Une augmentation de la contribution forfaitaire de 49 k€ (32 k€ desserte du VALEVRE + 17 k€ prime urbaine – Chauffeurs). Les augmentations liées au carburant ne sont pas à ce stade, intégrées ni même les besoins de renfort en matière de sécurité. La prime urbaine n'est intégrée que sur 6 mois.
- Une modification de la formule d'actualisation selon les termes suivants :

$$R_n = R_{n-1} * (0.10 + 0.4754(S_n/S_{n-1}) + 0.0859(G_n/G_{n-1}) + 0.1654(V_n/V_{n-1}) + 0.0693 (R_n/R_{n-1}) + 0.1040 (CVS_n/CVS_{n-1}))$$

L'actuelle formule de révision n'est plus pertinente. Les indices N étant les indices moyens de l'année N et N-1 ceux de l'année N-1. Afin de pouvoir appliquer la formule au 1^{er} janvier ; il est proposé de prendre comme période de référence Octobre n-2 à septembre n-1 Et octobre n-1 à septembre n.

Nous aurions dans ce cas une actualisation à environ 2.4% au regard du prix de septembre 2023 au lieu de 12 %.

- Un cout de 5k€ pour la gestion et la maintenance des VAE en location longue durée
- Une refacturation un forfait annuel de 1000 € pour la gestion de la voiture en autopartage
- Un report de fin de contrat au 31.12.2024.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide d'approuver l'avenant présenté et d'autoriser la présidente à signer l'ensemble des documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération **(résultat du vote : 46 pour, 0 contre, 0 abstention)**.

Aucune autre question ou communication n'étant proposée, la séance est levée à 22H30

-----ooOoo-----

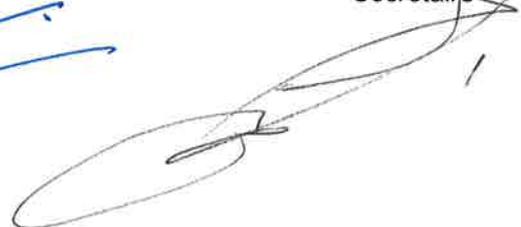
Philippe Passot
Secrétaire



Isabelle Heurtier
Présidente



Daniel Monneret
Secrétaire



Fait à Saint-Claude, le 11 avril 2024